



emplacement sur terrain d un compteur EDF

Par **TIPH1605**, le **21/10/2012** à **16:10**

Bonjour,

Aujourd'hui pour poser notre compteur électrique Edf nous demande de faire rectifier le cadastre car nous avons acheté un terrain divisé en deux parcelles.

Notre deuxième parcelle et situé au bout d'une allée de 30m.

Notre maison n'est pas construite sur cette deuxième parcelle.

Si nous installons notre compteur au bout de notre allée cela nous coute le prix d'un raccordement normal.

Si nous ne pouvons pas faire rectifier le cadastre en une parcelle pour tout notre terrain nous sommes dans l'obligation d'installer le compteur au milieu de notre allée et cela nous reviendrait à environ 10000€.

Ma question est de savoir si edf est dans son droit et si oui comment faire rectifier le cadastre?

Par **youris**, le **21/10/2012** à **20:34**

bjr,

le cadastre est un document fiscal et ne permet pas de délimiter les propriétés.

pour le reste je n'ai pas trop compris la disposition des parcelles qui vous appartiennent toutes les deux.

la règle c'est que le distributeur préfère installer son coffret en limite de propriété privée sinon cela le contraint à établir une servitude de passage de canalisations.

cdt

Par **janus2fr**, le **22/10/2012** à **07:52**

Si j'ai bien compris, Tiph1605 est propriétaire de 2 parcelles adjacentes. Il veut construire sa maison sur l'une de ces parcelles et voudrait que le compteur électrique soit situé sur l'autre car moins cher.

EDF lui demande de faire regrouper les 2 parcelles en une seule sinon elle refuse de mettre le compteur sur une autre parcelle que celle où sera construite la maison.